



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre (France), le 3 juin 2022

FAURECIA LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION D'UN MONTANT D'ENVIRON 705 MILLIONS D'EUROS DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE HELLA

Principaux termes

- **Prix de souscription** : 15,50 euros par action nouvelle
- **Valeur théorique du droit préférentiel de souscription** : 2,29 euros
- **Parité de souscription** : 3 actions nouvelles pour 10 actions existantes
- **Période de négociation des droits préférentiels de souscription** : du 7 au 15 juin 2022 inclus
- **Période de souscription** : du 9 au 17 juin 2022 inclus
- **Engagements de souscription** : le pool familial Hueck et Roepke, devenu actionnaire à hauteur de 8,95 % de Faurecia lors de l'acquisition de HELLA (le « **Pool Familial** »), Exor, Peugeot 1810 et Bpifrance se sont engagés à exercer la totalité de leurs droits préférentiels de souscription, correspondants au global à la souscription de 19,26 % de l'augmentation de capital.
- **Dilution** : A titre indicatif uniquement, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société au 1^{er} juin 2022, et ne participant pas à l'Augmentation de Capital, en détiendrait 0,76% à l'issue de l'Augmentation de Capital sur une base entièrement diluée.

Dans le cadre de son rapprochement avec HELLA annoncé le 14 août 2021 et finalisé le 31 janvier 2022, Faurecia (la « **Société** »), annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») des actionnaires pour un montant (prime d'émission incluse) d'environ 705 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** »).

Le produit de l'Augmentation de Capital sera utilisé par Faurecia pour refinancer partiellement l'acquisition de HELLA (l'« **Acquisition** ») en permettant de rembourser une partie du crédit-relais mis en place.

Cette augmentation de capital et ses modalités ont été approuvées par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 1^{er} juin 2022 sous la présidence de Michel de ROSEN.

Acquisition de HELLA : un rationnel stratégique fort conduisant à la création de FORVIA, 7ème équipementier technologique automobile mondial

La réalisation effective de l'acquisition de HELLA au 31 janvier 2022 a donné naissance au groupe FORVIA, qui combine deux entreprises rentables et très complémentaires en termes de technologies, de portefeuille clients et de couverture géographique.

Cette acquisition est l'occasion unique pour deux leaders technologiques reconnus d'accélérer leurs transformations, d'atteindre une taille critique et d'occuper des positions de premier plan notamment dans les secteurs de l'électronique (avec un objectif de 7 milliards



COMMUNIQUE DE PRESSE

d'euros de ventes d'ici 2025) et des solutions de gestion du cycle de vie des produits (« Lifecycle Solutions »).

En outre, FORVIA renforcera sa proximité et son intimité avec ses clients, en accélérant sa croissance en Asie et en proposant une offre améliorée en matière d'électronique et d'électrification (véhicules électriques à batterie et à piles à combustible) ; l'exposition de FORVIA au moteur à combustion interne (ICE) sera notamment réduite à environ 10 % de ses ventes en 2025.

Préparé en amont de la réalisation effective de l'acquisition, le processus d'intégration de HELLA se déroule conformément aux attentes. Il s'appuie sur une organisation durable dotée d'une gouvernance et d'un cadre de coopération clairs favorisant l'exécution d'un programme ambitieux de synergies visant à réaliser plus de 250 millions d'euros d'optimisation de coûts à l'horizon 2025.

Le 26 avril 2022, Faurecia a annoncé les premiers objectifs financiers du groupe combiné FORVIA pour l'exercice 2022 (incluant la consolidation de HELLA sur 11 mois).

Ces objectifs, basés sur une hypothèse de production automobile mondiale de 74,2 millions de véhicules légers¹ en 2022, sont les suivants :

- Ventes comprises entre 23 et 24 milliards d'euros (dont environ 1,5 milliard d'euros liés à l'effet combiné des devises et des matières premières) ;
- Marge opérationnelle comprise entre 4 % et 5 % ;
- Cash-flow net à l'équilibre.

Faurecia confirme par ailleurs son ambition pour le groupe combiné à horizon 2025 (sur la base d'une hypothèse de production automobile mondiale de 90,5 millions de véhicules légers¹), et notamment son objectif de ventes supérieur à 33 milliards d'euros², d'une marge opérationnelle supérieure à 8,5 % des ventes et d'un cash-flow net d'environ 1,75 milliard d'euros.

En outre, la forte génération de trésorerie, soutenue par une optimisation continue des investissements et du besoin en fonds de roulement, alliée à un programme de cession d'actifs visant 1 milliard d'euros de produits de cessions d'ici fin 2023, permettra un désendettement rapide du groupe combiné avec un ratio cible de Dette nette/EBITDA ajusté de 1x à fin 2025.

FORVIA s'appuiera sur des engagements et des priorités ESG fortes et communes

Les deux entreprises partagent des valeurs fortes, notamment une approche ESG de premier plan avec une feuille de route ambitieuse et l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2045 (scopes 1, 2 et 3) ainsi qu'une approche axée sur l'économie circulaire.

La neutralité carbone et la stratégie de développement durable sont et continueront d'être accélérées grâce à des partenariats solides avec des acteurs majeurs ainsi que par des investissements dans la division nouvellement créée de Matériaux durables.

Les deux entreprises disposent d'une gouvernance robuste et de premier ordre et partagent les convictions d'être un employeur responsable dans un environnement en évolution rapide, d'assurer aux employés un environnement sûr, des outils de gestion et de développement

¹ Segment des véhicules en adéquation avec les chiffres de CAAM pour la Chine, i.e. hors véhicules > 3,5t

² Au périmètre actuel de FORVIA.



COMMUNIQUE DE PRESSE

de carrière, de mettre en œuvre des actions de solidarité et de s'engager fortement pour la diversité et l'inclusion.

Patrick KOLLER, Directeur général de Faurecia, déclare :

« L'acquisition d'une participation majoritaire de 81,6 % dans l'équipementier automobile allemand HELLA, leader dans les domaines de l'Eclairage, de l'Electronique et des Softwares, constitue une étape majeure dans l'histoire de la croissance de FAURECIA et ouvre une nouvelle page de son développement stratégique.

Cette acquisition crée le septième fournisseur mondial de l'industrie automobile, avec un portefeuille technologique de pointe répondant à toutes les grandes tendances de l'industrie et aux enjeux de la mobilité de demain.

FORVIA, la combinaison de FAURECIA et HELLA, deux entreprises hautement complémentaires, fournira à ses clients dans le monde entier des solutions innovantes répondant aux leviers de croissance stratégiques que sont :

- l'électrification et les économies d'énergie,*
- la conduite automatisée et la sécurité,*
- le cockpit digital et durable offrant des expériences individualisées à bord,*

tout en s'appuyant sur un socle solide de développement durable, visant notamment la neutralité carbone dès 2045.

En proforma 2021, FAURECIA passe ainsi d'un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards d'euros à près de 22 milliards d'euros. L'ambition de ventes de FORVIA à l'horizon 2025 s'élève à 33 milliards d'euros, bénéficiant pleinement de la croissance prévue de la production automobile mondiale à moyen terme.

Cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription constitue une opportunité unique de participer à cette transformation stratégique.

Elle est notamment soutenue par nos actionnaires principaux et nous espérons vivement que vous vous associerez, à leurs côtés et aux côtés du management, à l'accélération de la croissance durable ainsi qu'à l'amélioration continue des performances de FORVIA, afin de bénéficier du fort potentiel de création de valeur sur les prochaines années. »

L'augmentation de capital participe au refinancement du crédit-relais initialement mis en place dans le cadre de l'acquisition de HELLA

Après l'obtention de l'autorisation par les autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations et d'investissements étrangers, Faurecia a finalisé le 31 janvier 2022 l'acquisition de 79,5 % de HELLA, comprenant 60 % acquis auprès du Pool Familial. Faurecia a ensuite acquis des actions sur le marché et détient à ce jour 81,59 % du capital social de HELLA. Le montant total de l'investissement s'élève 5,4 milliards d'euros (4,9 milliards d'euros en numéraire et 0,5 milliard d'euros en actions Faurecia nouvellement émises).



COMMUNIQUE DE PRESSE

2,5 milliards d'euros ont déjà été financés au second semestre 2021 principalement par deux émissions obligataires pour un montant total de 1,9 milliards d'euros³.

Le produit de l'Augmentation de Capital d'environ 705 millions d'euros sera alloué au remboursement d'une partie du crédit-relais partiellement tiré le 31 janvier 2022.

Le solde du crédit-relais sera refinancé par des obligations et/ou des prêts bancaires additionnels ainsi que par la trésorerie propre de Faurecia (y compris les produits du programme de cession d'actifs engagé).

Principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022, et donnera lieu à l'émission de 45.482.154 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »), au prix de souscription de 15,50 euros par action (soit 7 euros de nominal et 8,50 euros de prime d'émission), à libérer intégralement lors de la souscription, représentant un montant brut, prime d'émission incluse, de 704.973.387 euros.

Les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 6 juin 2022 se verront attribuer des DPS qui seront détachés le 7 juin 2022. Les actions existantes seront ainsi négociées ex-droit à compter du 7 juin 2022.

Chaque porteur d'action recevra un (1) DPS par action détenue. 10 DPS permettront la souscription à titre irréductible de 3 Actions Nouvelles, au prix de 15,50 euros par action.

Les souscriptions à titre réductible seront admises. Les Actions Nouvelles non-souscrites à titre irréductible seront allouées aux titulaires de DPS ayant passé des ordres à titre réductible, et réparties entre eux sous réserve de réduction en cas de sursouscription.

Sur la base du cours de clôture de l'action Faurecia sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») le 1^{er} juin 2022, soit 25,44 euros :

- La valeur théorique d'un DPS est de 2,29 euros (étant rappelé que sa valeur pourra évoluer durant la période de négociation des DPS, notamment en fonction de l'évolution du cours de l'action Faurecia)
- La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 23,15 euros

Le prix de souscription des Actions Nouvelles de 15,5 euros par action (dont 7 euros de nominal et 8,50 euros de prime d'émission) fait ressortir une décote de 33,0 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit et de 39,1 % par rapport au cours de clôture du 1^{er} juin 2022.

L'Augmentation de Capital sera ouverte au public uniquement en France.

³ dont 1,2 milliard d'euros d'obligations senior liées à des critères de développement durable à échéance 2027 avec un coupon de 2.75%, tel qu'annoncé le 4 novembre 2021, et 700 millions d'euros de Schuldscheindarlehen liés à des critères ESG, tel qu'annoncé le 17 décembre 2021. L'émission de 700 millions d'euros est structurée en plusieurs tranches en EUR et en USD, avec des échéances de 2,5 ans, 4 ans, 5 ans et 6 ans. La marge au-dessus des taux de référence, fixes ou variables, est en moyenne proche de 2%.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Intentions de souscription

A date du prospectus relatif à l'Augmentation de Capital, Faurecia a reçu les engagements de souscription des actionnaires suivants :

- Le Pool Familial qui détient 8,95 % du capital de Faurecia, s'est engagé à participer à l'Augmentation de Capital à hauteur de sa quote-part,
- Exor, Peugeot 1810 et Bpifrance, qui détiennent respectivement 5,05 %, 3,10 % et 2,16 % du capital de Faurecia, se sont engagés à participer à l'Augmentation de Capital à hauteur de leurs quotes-parts respectives.

Faurecia n'a, à ce jour, pas connaissance des intentions d'autres actionnaires de la Société.

Engagements d'abstention et de conservation

Faurecia a consenti à un engagement d'abstention pour une période commençant à la date de signature du contrat de garantie relatif à l'Augmentation de Capital et se terminant 120 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Exor, Peugeot 1810 et Bpifrance ont consenti à un engagement de conservation pour une période commençant à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») du prospectus relatif à l'Augmentation de Capital et se terminant 120 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Pour rappel, dans le cadre de l'Acquisition, le Pool Familial a accepté d'être soumis à un premier blocage de ses actions Faurecia d'une durée de 18 mois à compter du 31 janvier 2022, puis à un blocage ultérieur de 12 mois supplémentaires pour la partie de ses actions Faurecia excédant 5 % du capital de la Société.

Dilution

A titre indicatif uniquement, un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société au 1er juin 2022, et ne participant pas à l'Augmentation de Capital, en détiendrait 0,77 % à l'issue de l'Augmentation de Capital (sur une base non-diluée).

Garantie

L'émission des Actions Nouvelles fait l'objet d'un contrat de garantie signé en date du 2 juin 2022 entre la Société et un syndicat bancaire comprenant Société Générale, Natixis et J.P. Morgan SE en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et Santander, BNP Paribas, Citigroup, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, et SMBC en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Lazard agit en tant que conseil financier de la Société.

Le contrat de garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

Les DPS seront négociables sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0014008SJ0 du 7 juin au 15 juin 2022 inclus. Il ne sera ainsi plus possible d'acheter ou de vendre des DPS sur le

COMMUNIQUE DE PRESSE

marché après la clôture de la séance de bourse du 15 juin 2022. La période de souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 9 juin au 17 juin 2022 inclus.

Les DPS non exercés à l'expiration de la période de souscription, soit à la clôture de la séance de bourse du 17 juin 2022, seront caducs de plein droit.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles sont prévus le 24 juin 2022. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions effectuées par Faurecia. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes de Faurecia et seront négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN : FR0000121147).

Mise à disposition du Prospectus

Le prospectus (le « **Prospectus** ») constitué (i) du document d'enregistrement universel 2021 de Faurecia déposé auprès de l'AMF le 6 avril 2022 sous le numéro D.22-0246, tel qu'amendé par un premier amendement déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2022 sous le numéro D.22-0246 –A01 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), ayant obtenu de l'AMF le numéro d'approbation 22-191 en date du 2 juin 2022, est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Société (www.faurecia.com). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (23-27, Avenue des Champs Pierreux, 92000 Nanterre, France).

Facteurs de risques

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans le chapitre 2 « Facteurs et maîtrise du risque » du document d'enregistrement universel 2021 et le chapitre 2 « Facteurs de risque » de la note d'opération.

COMMUNIQUE DE PRESSE

À propos de Faurecia

Fondé en 1997, Faurecia est devenu un acteur majeur de l'industrie automobile mondiale. Avec 266 sites industriels, 39 centres de R&D et 114 000 collaborateurs répartis dans 35 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses quatre domaines d'activités : Seating, Interiors, Clarion Electronics et Clean Mobility. Son offre technologique forte fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour le Cockpit du futur et la Mobilité durable. En 2020, le Groupe a réalisé 14,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Faurecia est coté sur le marché Euronext et fait partie de l'indice CAC Next20. Pour en savoir plus : www.faurecia.com

À propos de FORVIA

FORVIA regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et HELLA. Avec plus de 300 sites industriels et 77 centres de R&D, 150 000 personnes, dont plus de 35 000 ingénieurs dans plus de 40 pays, FORVIA propose une approche unique et complète des défis automobiles d'aujourd'hui et de demain. Composé de 6 groupes d'activités, de 24 lignes de produits et d'un solide portefeuille de propriété intellectuelle de plus de 14 000 brevets, FORVIA a pour objectif de devenir le partenaire privilégié d'innovation et d'intégration des constructeurs automobiles du monde entier. FORVIA veut être un acteur du changement qui s'engage à imaginer et à mettre en œuvre la transformation de la mobilité.

Pour en savoir plus : www.forvia.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de Faurecia pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Faurecia, ou les résultats de l'industrie, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de Faurecia (y compris l'intégration réussie de HELLA dans le périmètre du groupe Faurecia) et l'environnement dans lequel Faurecia évoluera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réelles. Faurecia, ainsi que les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs, déclinent expressément toute obligation ou engagement à mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, développement futur ou pour toute autre raison.

Le présent communiqué a été préparé par, et sous la seule responsabilité de Faurecia.

Le présent communiqué ne peut être distribué, diffusé ou publié, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de valeurs mobilières, et il n'y aura pas de vente de valeurs mobilières dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Faurecia n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable des valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) (les « Etats Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un quelconque Etat Concerné. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, sous réserve de la réglementation applicable ; (ii) qui sont des « *investment professionals* » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i) à (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Les personnes se



COMMUNIQUE DE PRESSE

trouvant au Royaume-Uni et qui reçoivent ce communiqué (autres que les personnes visées aux points (ii) à (iv) ci-dessus) ne doivent pas utiliser ou invoquer ce communiqué. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. En ce qui concerne le Royaume-Uni, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni ou une dispense de cette publication en vertu du règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié, dans la mesure où il fait partie du droit interne du Royaume-Uni par en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (« Règlement Prospectus UK »). Par conséquent, ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus UK.

La publication, distribution ou diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés agissent exclusivement pour le compte de Faurecia et aucune autre personne dans le cadre de l'offre d'actions et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions nouvelles, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions ordinaires, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Dans le cadre de toute offre d'actions ordinaires de Faurecia, les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des actions ordinaires pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir, céder ou proposer de céder pour leur propre compte lesdites actions et toutes autres valeurs mobilières de la Société ou les investissements y relatifs liés à l'offre d'actions ordinaires de Faurecia ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux actions nouvelles étant émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doivent être considérées comme comprenant toute émission ou offre ou souscription, acquisition, placement ou transfert, par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou un quelconque de leurs affiliés respectifs en cette capacité. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Ni les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à Faurecia, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, quel que soit le mode de transmission ou de mise à disposition, ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

COMMUNIQUE DE PRESSE

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS
Prospectus approuvé en date du 2 juin 2022 par l'AMF sous le numéro 22-191

Section 1 – Introduction

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : FAURECIA

Code ISIN : FR0000121147

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Faurecia S.E. (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « Groupe »)

Lieu et numéro d'immatriculation : R.C.S. Nanterre 542 005 376

Code LEI : 969500F0VMZLK2IULV85

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus

Autorité des marchés financiers (« AMF ») – 17 place de la Bourse, 75002 Paris, France

Le document d'enregistrement universel de la Société a été déposé le 6 avril 2022 auprès de l'AMF sous le numéro D.22-0146 et le premier amendement audit document d'enregistrement a été déposé le 2 juin 2022 auprès de l'AMF sous le numéro D.22-0246-A01

Date d'approbation du prospectus : 2 juin 2022

Avertissement au lecteur : Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

2.1 Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

- Dénomination sociale : Faurecia
- Siège social : 23-27, avenue des Champs-Pierreux, 92000 Nanterre, France
- Forme juridique : société européenne à conseil d'administration
- Droit applicable : Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) et droit français
- Pays d'origine : France

Principales activités

Présentation générale de Faurecia

Fondé en 1997, Faurecia est devenu un acteur majeur de l'industrie automobile mondiale. Avec 266 sites, 39 centres de recherche et développement et 114 000 collaborateurs répartis dans 35 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses quatre domaines d'activités : Seating, Interiors, Clarion Electronics et Clean Mobility. Son offre technologique fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour le Cockpit du Futur et la Mobilité Durable. Le 31 janvier 2022, Faurecia a finalisé l'Acquisition de Hella, une entreprise familiale internationale avec plus de 125 sites dans 35 pays, qui développe et fabrique des solutions technologiques d'éclairage et d'électronique pour l'industrie automobile et possède l'une des plus grandes organisations de distribution de pièces, accessoires, diagnostics et services automobiles en Europe. FORVIA, qui regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et HELLA, est le 7^{ème} acteur mondial des technologies automobiles, concentré sur quatre domaines de croissance, en parfaite adéquation avec les mégatendances de l'automobile : (i) la Mobilité Électrique (y compris les solutions hydrogène), (ii) les Systèmes Avancés d'Assistance au Conducteur (ADAS) et

COMMUNIQUE DE PRESSE

la Conduite autonome, (iii) le Cockpit du Futur et (iv) la valorisation du cycle de vie des produits. Avec plus de 300 sites industriels et 66 centres de R&D, 150 000 personnes, dont plus de 35 000 ingénieurs dans plus de 40 pays, FORVIA propose une approche unique et complète des défis automobiles d'aujourd'hui et de demain. Composé de 6 groupes d'affaires avec 24 lignes de produits, FORVIA a pour objectif de devenir le partenaire privilégié d'innovation et d'intégration des constructeurs automobiles du monde entier.

Actionnariat à la date du Prospectus

A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 1 061 250 302 euros, divisé en 151 607 186 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 7 euros. Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société à la date du Prospectus, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Pool Familial	13 571 385	8,95%	8,84%
Exor N.V.	7 653 004	5,05%	4,99%
Bpifrance Participations	3 281 554	2,16%	2,14%
Peugeot 1810	4 700 380	3,10%	3,06%
Autodétention	112 421	0,07%	-
Flottant	122 288 442	80,66%	80,90%
Total	151 607 186	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ % des droits de vote = droits de vote bruts, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables en Assemblée générale. Nombre de droits de vote exerçables à la date du Prospectus : 153 377 271

Identité des principaux dirigeants

Monsieur Patrick Koller, Directeur Général de la Société.

Identité des contrôleurs légaux

Mazars (Tour Exaltis, 61 rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie, France), membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représenté par Madame Anne-Laure Rousselou.

Ernst & Young Audit (Tour First, TSA 14444, 92037 Paris la Défense Cedex, France), membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représenté par Monsieur Jean-Roch Varon.

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Les informations financières clés concernant l'émetteur sont présentées ci-après. Il n'y a pas eu de changement significatif depuis la date des dernières informations financières.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020 retraité*	2019
Chiffre d'affaires	15 617,8	14 444,6	17 768,3
Résultat net des entreprises contrôlées	137,3	(290,2)	626,9
Résultat net consolidé	112,7	(303,0)	664,7

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Total de l'actif	21 674,9	18 702,5	17 164,8
Total des capitaux propres	3 815,4	3 727,1	4 461,8

Endettement financier net

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Endettement financier net	3 466,7	3 128,1	2 524,0

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020 retraité*	2019
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 392,0	1 105,6	1 782,8
Flux de trésorerie sur opérations d'investissement	(1 281,6)	(1 362,7)	(2 272,6)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Flux de trésorerie des opérations financières	1 597,8	1 125,4	699,2
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 905,7	3 085,9	2 319,4

Principaux indicateurs de performance

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020 retraité*	% variation
Marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis)	861,7	418,4	+106%

* Retraité pour IFRS 5

Résultat net par action

En euros	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020*	2019
Résultat net par action	(0,57)	(2,75)	4,31

* Retraité pour IFRS 5

Ventes du premier trimestre 2022

En millions d'euros	T1 2021	Effet de change	Croissance organique	Effet de périmètre (HELLA 2 mois)	T1 2022	Variation publiée
Ventes du Groupe % des ventes T1 2021	4 005	129 +3,2%	46 +1,1%	1 143 +28,5%	5 322	+32,9%

Informations financières pro forma non auditées

L'Augmentation de Capital (telle que définie ci-dessous) faisant l'objet du Prospectus s'inscrit dans le cadre du refinancement de l'acquisition par Faurecia de Hella GmbH & Co. KGaA (« **Hella** ») réalisée le 31 janvier 2022 (l'« **Acquisition** »). A cette fin, Faurecia a établi des états financiers consolidés pro forma non audités et des indicateurs alternatifs de performance pro forma retraités non audités.

Les états financiers consolidés pro forma non audités (état de la situation financière consolidée pro forma et du compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que des notes explicatives afférentes) sont destinées à illustrer l'impact de l'Acquisition et de son financement sur l'état de la situation financière consolidée et sur le compte de résultat consolidé de Faurecia au 31 décembre 2021 comme si les opérations étaient intervenues, le 1^{er} janvier 2021 pour le compte de résultat pro forma, et le 31 décembre 2021 pour l'état de la situation financière pro forma.

Ces informations financières pro forma sont présentées à titre illustratif et présentent une situation par nature hypothétique. Elles ne sont pas représentatives des résultats futurs ou de la situation financière du nouveau groupe combiné à la suite de l'Acquisition. Les résultats réels sont susceptibles d'être sensiblement différents des informations financières et indicateurs alternatifs de performance pro forma présentés dans le Prospectus du fait qu'ils dépendent d'un certain nombre de facteurs variables, parmi lesquels, notamment, la juste valeur des éléments d'actif et de passif acquis et des hypothèses de marché.

Eléments du bilan pro forma au 31 décembre 2021 non audité

En millions d'euros	31 décembre 2021
Total de l'actif	29 833,3
Total des capitaux propres	6 253,3

Eléments du compte de résultat résumé pro forma pour la période de 12 mois close au 31 décembre 2021 non audité

En millions d'euros	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	21 897,9
Résultat net des entreprises contrôlées	395,8
Résultat net consolidé	297,4

Prévisions pour l'exercice 2022 de Forvia (Faurecia y compris 11 mois de consolidation de HELLA)

La crise des semi-conducteurs a eu un impact négatif sur la performance financière du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cependant, Faurecia envisage les perspectives suivantes pour l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2022 :

- Les ventes comprises entre 23 et 24 milliards d'euros (dont environ 1,5 milliard d'euros liés à l'effet combiné des devises et des matières premières),
- La marge opérationnelle (avant amortissement des actifs incorporels acquis) comprise entre 4 % à 5 %.

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Le cash-flow net à l'équilibre.

Description succincte des réserves dans le rapport d'audit ayant trait aux informations financières historiques

Néant

2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

- Risques opérationnels et industriels :
 - Sécurité et fiabilité des systèmes d'information, des données et des produits embarqués. Compte tenu notamment de la transformation numérique opérée depuis plusieurs années par le Groupe et plus globalement par le secteur d'activité, les systèmes informatiques revêtent une importance critique dans l'exécution des opérations quotidiennes. Le Groupe est notamment confronté aux risques liés (i) aux défaillances des équipements informatiques concourant à la production des usines, (ii) à l'atteinte de la confidentialité du savoir-faire et des données personnelles, ainsi que, plus généralement, (iii) à l'atteinte de l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information, notamment ceux contribuant aux processus métiers liés aux commandes, approvisionnements et facturations ou aux produits et services numériques commercialisés par le Groupe.
 - Transition climatique et son impact sur le système économique. L'empreinte du Groupe sur les gaz à effet de serre est issue de ses émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2), plus majoritairement de la chaîne de valeur contrôlée en amont et aval (scope 3), et tout spécialement les achats. Pour accélérer la transition climatique, les pouvoirs publics devraient contraindre cette empreinte totale par des taxes et des règlements nouveaux tandis que le comportement des consommateurs pourrait évoluer en raison d'une plus grande sensibilisation à l'environnement, les incitant à l'utilisation de nouveaux modèles de mobilité et de détention d'un véhicule ainsi qu'à l'achat de véhicules plus écologiques.
 - Risque lié au métier d'équipementier automobile. Les activités du groupe Faurecia sont la fabrication et la commercialisation d'équipements automobiles de première et deuxième monte pour ses clients constructeurs. Les ventes de Faurecia sont directement liées au niveau des ventes automobile de chacun de ses clients, dans leurs marchés respectifs, qui dépend de nombreux paramètres tels que : (i) le niveau général de la consommation de biens et de services sur un marché donné, (ii) le niveau de confiance des acteurs économiques sur chaque marché, (iii) l'accès des acheteurs au crédit pour l'achat de véhicules et éventuellement les programmes gouvernementaux d'aide (notamment ceux relatifs au soutien du secteur automobile ou à l'incitation à l'achat de véhicules). Le succès des produits du Groupe est également lié à la réussite commerciale des modèles commercialisés par ses clients pour lesquels le Groupe produit les composants et les modules. Enfin, l'évolution du secteur automobile pourrait accélérer la concentration de différents constructeurs et entraîner la disparition à terme de certaines marques ou modèles de véhicules pour lesquels le Groupe produit des équipements.
 - Croissance externe et intégration de Hella. Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Faurecia a procédé et pourrait envisager de procéder à des acquisitions de taille variable, dont certaines ont été et pourraient être significatives à l'échelle du Groupe. Faurecia a notamment réalisé l'Acquisition de Hella le 31 janvier 2022. Plusieurs risques inhérents à ce type de processus pourraient survenir, notamment : (i) risque de surestimation de la valeur de la cible ; (ii) risque de non-réalisation ou de retards portant dans la réalisation des synergies prévues ; (iii) risque de ne pas réussir à intégrer les sociétés acquises, leurs technologies, leurs gammes de produits et leurs employés ; (iv) risque de départ des collaborateurs clés ; (v) risque de coûts liés à l'intégration des sociétés acquises plus élevés que prévu ; (vi) risque fournisseurs ou clients, ou de perte de contrats de manière coûteuse ou dans des conditions financières défavorables ; (vii) existence de risques spécifiques nouveaux au sein de la cible notamment les risques que le Groupe n'a pas réussi à identifier lors des investigations de due diligence (fiscal, environnemental, éthique, juridique, etc.) ; (viii) risque d'endettement accru afin de financer l'acquisition ou de refinancer la dette de la cible.
 - Lancement de nouveaux produits et gestion des programmes. Les contrats conclus par Faurecia au 31 décembre 2021 étaient pour l'essentiel attribués après une procédure d'appel d'offres de fourniture d'équipements complexes de la part d'un constructeur automobile, à laquelle Faurecia répondait sous la forme de Request for Quotation. Chaque contrat passé avec un client constitue ainsi un « programme » dont la phase de production suivant la phase de développement peut durer jusqu'à 10 ans, bien qu'il n'y ait pas de durée minimale pour un programme. Au cours de son cycle de vie, un programme fait face à différents risques tels que le manque d'ouvriers qualifiés, des problèmes de disponibilité ou de qualité des composants, des problèmes liés à la qualité de l'assemblage ou au transport des produits finis ou encore des difficultés liées à la cadence imposée par le client.
 - Qualité et sécurité des produits. Avec environ 800 programmes en 2021 actifs en permanence, Faurecia équipe de très nombreux véhicules de composants pouvant avoir un impact sur la sécurité du conducteur et des passagers. Les produits fabriqués par le Groupe pourraient être impactés par des problèmes de qualité concernant à la fois le niveau de qualité vis-à-vis des attentes du client mais aussi le niveau de conformité vis-à-vis des réglementations en vigueur, notamment celles relatives à la sécurité publique. Par ailleurs, un certain nombre des produits du Groupe contiennent des logiciels embarqués qui sont obtenus des fournisseurs tiers. Si les logiciels fournis par les fournisseurs du Groupe sont défaillants, le produit pourrait ne pas fonctionner comme prévu.
- Risques financiers et de marché :

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Risque de liquidité. Afin d'assurer le financement de ses investissements et de ses autres besoins de trésorerie, Faurecia doit s'assurer d'un accès aux ressources de financement issues tant par des institutions financières que des marchés financiers.
- Risque de taux. Une partie significative de la dette du Groupe étant à taux variable, le Groupe est exposé à des risques significatifs liés aux variations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2021, avant la prise en compte de l'impact des couvertures de taux d'intérêts, cette partie représentait 24,6%.
- Risque lié aux matières premières. Le Groupe est exposé aux risques matières premières, soit via ses achats directs de matières premières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs. En 2021, les achats de matières premières de résines thermoplastiques et d'aciers ainsi que la part des achats de matières premières des composants fabriqués à partir de ces mêmes matières premières ont représenté environ 40% du total des achats du Groupe. Leurs prix sont soumis à des fluctuations dont les principales causes sont liées aux capacités structurelles de l'offre, de la demande, des relations géopolitiques internationales et depuis 2021 par les effets de la crise sanitaire. Par ailleurs, la crise du Covid-19 continue de générer des tensions sur l'approvisionnement des matières premières qui peuvent avoir un impact sur les prix, en particulier, les risques liés aux pénuries de semi-conducteurs qui sont présents dans de nombreux produits du Groupe et qui devraient se poursuivre au moins sur tout ou partie de 2022.
- Risques juridiques, réglementaires et réputationnels :
 - Evolution réglementaire et tensions géopolitiques. Au 31 décembre 2021, Faurecia est présent dans 33 pays et a réalisé 44,8% de son chiffre d'affaires en Europe, 26,7% en Asie, 23,9% en Amérique du Nord et 4,6% en Amérique du Sud et reste du monde (dont 1,3% en Russie). En raison du caractère international de ses activités, Faurecia est exposé à différents risques de nature économique, politique, fiscale, juridique et autres, dans les pays où le Groupe est présent, qui incluent notamment : (i) les modifications éventuelles des législations et réglementations, des politiques commerciale, monétaire ou fiscale en vigueur dans certains pays étrangers et, en particulier, les risques d'expropriation et de nationalisation ; (ii) les réglementations douanières, les contrôles monétaires, les restrictions ou exigences en matière d'investissement, ou toute autre contrainte telle que les prélèvements ou autre forme d'imposition sur les règlements et autres modalités de paiement ; (iii) la difficulté de faire respecter les contrats, de percevoir les créances et de protéger les biens via les systèmes juridiques, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle ; et (iv) les tensions dans la chaîne de valeur et les conséquences que cela pourrait entraîner.

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Nature et catégories des valeurs mobilières émises

Les actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription objet du Prospectus (l'« **Augmentation de Capital** ») et dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (les « **Actions Existantes** »).

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris dès leur émission. Elles seront immédiatement assimilées aux Actions Existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris (Compartiment A), et seront négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN : FR0000121147.

Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises

Devise : Euro

Libellé pour les actions : Faurecia

À la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 1 061 250 302 euros. Il est divisé en 151 607 186 actions de 7 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

L'émission porte sur un nombre de 45 482 154 Actions Nouvelles au prix unitaire de 15,50 euros, dont 7 euros de valeur nominale et 8,50 euros de prime d'émission chacune, à libérer intégralement lors de la souscription.

Droits attachés aux actions

Les Actions Nouvelles seront, dès leur émission, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société et aux lois et réglementations en vigueur.

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants : (i) droit aux dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire), (iii)

COMMUNIQUE DE PRESSE

droit préférentiel de souscription des titres de même catégorie, (iv) droit d'information des actionnaires et (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité

Sans objet.

Restriction imposée à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Politique en matière de dividendes

La Société a versé des dividendes à hauteur de 151 389 381,10 € (soit 1,10 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et à hauteur de 172 544 751,25 € (soit 1,25 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Dans le contexte sanitaire lié à la Covid-19, la Société n'a pas versé de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. La Société a versé des dividendes à hauteur de 138 035 801 € (soit 1,00 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.2 Où les valeurs mobilières sont-elles négociées ?

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 24 juin 2022 selon le calendrier indicatif, sur la même ligne de cotation que les Actions Existantes de la Société (code ISIN FR0000121147).

Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

3.3 Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?

L'émission des Actions Nouvelles fait l'objet d'un contrat de garantie dans les conditions décrites à la section 4.2 du résumé du Prospectus ci-après. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

3.4 Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ;
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix d'émission des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de négociation, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription ;
- Le contrat de garantie pourrait être résilié et, si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'Augmentation de Capital, celle-ci serait annulée.

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

4.1 A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Structure de l'émission – Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : l'émission des Actions Nouvelles est réalisée par voie d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022.

Nombre d'Actions Nouvelles à émettre : 45 482 154 Actions Nouvelles.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montant de l'émission : le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 704 973 387 euros (dont 318 375 078 euros de valeur nominale et 386 598 309 euros de prime d'émission)

Prix de souscription des Actions Nouvelles : 15,50 euros par Action Nouvelle (soit 7 euros de valeur nominale et 8,50 euros de prime d'émission), à libérer intégralement au moment de la souscription, par versement en numéraire.

Sur la base du cours de clôture de l'action Faurecia le jour de bourse précédant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, soit 25,44 euros : (i) le prix d'émission des Actions Nouvelles de 15,50 euros fait apparaître une décote de 39,1%, (ii) la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 2,29 euros, (iii) la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 23,15 euros, et (iv) le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 33,0% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit. Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

Droit préférentiel de souscription : la souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux titulaires d'Actions Existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 6 juin 2022, selon le calendrier indicatif, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 7 juin 2022, à raison d'un droit préférentiel de souscription par Action Existante, et (ii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à compter du 9 juin 2022 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 17 juin 2022 inclus, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription (i) à titre irréductible, à raison de 3 Actions Nouvelles pour 10 Actions Existantes possédées sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle, et (ii) à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'Actions Existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle. Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur Euronext Paris pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription.

Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription : les droits préférentiels de souscription seront détachés des Actions Existantes le 7 juin 2022 et négociables sur Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 15 juin 2022 inclus, selon le calendrier indicatif, sous le code ISIN FR0014008SJ0. En conséquence, les Actions Existantes seront négociées ex-droit à compter du 7 juin 2022 selon le calendrier indicatif.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues : la Société cédera, avant la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit avant le 15 juin 2022 inclus, les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, soit 112 421 actions représentant 0,07% du capital social au 31 mai 2022, dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Jouissance des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit à toutes les distributions effectuées par la Société à compter de leur émission.

Préservation des droits des titulaires d'actions attribuées gratuitement : les droits des titulaires d'actions gratuites seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations de leurs modalités ou plans respectifs.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription : pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 9 juin 2022 et le 17 juin 2022 inclus selon le calendrier indicatif et payer le prix d'émission correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription, soit le 17 juin 2022 à la clôture de la séance de bourse, selon le calendrier indicatif, seront caducs de plein droit.

Révocation des ordres : les ordres de souscription sont irrévocables.

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration ou de direction ou de quiconque entendant souscrire à plus de 5% des Actions Nouvelles : à la date du Prospectus, la Société dispose d'engagements de souscription irrévocables (les « Engagements de Souscription »), à titre irréductible, d'un montant total de 135 809 388 euros, représentant environ 19,26% de l'Augmentation de Capital, sur la base d'un prix de souscription de 15,50 euros par Action Nouvelle, comme suit : (i) Pool Familial de Hella, qui détenait, au 31 mai 2022, 13 571 385 actions représentant 8,95% du capital de la Société, s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à titre irréductible à 4 071 415 Actions Nouvelles, (ii) Exor N.V., qui détenait, au 31 mai 2022, 7 653 004 actions représentant 5,05% du capital de la Société, s'est engagé de manière irrévocable à souscrire à titre irréductible à 2 295 901 Actions Nouvelles, (iii) Peugeot 1810, qui détenait, au 31 mai 2022, 4 700 380 actions représentant 3,10% du capital de la Société, s'est



COMMUNIQUE DE PRESSE

engagé de manière irrévocable à souscrire à titre irréductible à 1 410 114 Actions Nouvelles, et (iv) Bpifrance Participations, qui détenait, au 31 mai 2022, 3 281 554 actions représentant 2,16% du capital de la Société, s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à titre irréductible à 984 466 Actions Nouvelles.

A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intention de souscription d'actionnaires de la Société ou de membres des organes d'administration autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte au public : l'offre sera ouverte au public en France uniquement.

Restrictions applicables à l'offre : la diffusion du Prospectus, l'exercice des droits préférentiels de souscription ou la vente des actions et des droits préférentiels de souscription, ainsi que la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Intermédiaires financiers :

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçus jusqu'au 17 juin 2022 inclus par leurs intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs seront reçues par : CACEIS Corporate Trust jusqu'au 17 juin 2022 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital : CACEIS Corporate Trust.

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés : Société Générale, Natixis et J.P. Morgan SE.

Teneurs de Livre Associés : Banco Santander, S.A., BNP Paribas, Citigroup Global Markets Europe AG, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et SMBC Bank EU AG.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles : selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres et négociables à compter du 24 juin 2022. Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera le règlement-livraison des actions entre teneurs de compte-conservateurs.

Calendrier indicatif :

6 avril 2022	Dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF
1 juin 2022	Décision du Directeur Général de lancer l'Augmentation de Capital
2 juin 2022	Dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel auprès de l'AMF Approbation du Prospectus par l'AMF Signature du contrat de garantie
3 juin 2022	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'approbation du Prospectus par l'AMF et décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus Diffusion par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif à l'Augmentation de Capital annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription
6 juin 2022	Journée comptable à l'issue de laquelle les personnes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription Publication d'un avis au BALO relatif à l'information des bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions
7 juin 2022	Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
9 juin 2022	Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital

COMMUNIQUE DE PRESSE

15 juin 2022	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
17 juin 2022	Dernier jour de règlement-livraison des droits préférentiels de souscription Clôture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital
22 juin 2022	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions de l'Augmentation de Capital Diffusion par Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des Actions Nouvelles, indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
24 juin 2022	Émission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet et d'un avis diffusé par Euronext Paris S.A.

Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre

Incidence théorique de l'Augmentation de Capital sur la quote-part des capitaux propres et sur la situation de l'actionnaire : à titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette même date, après déduction des actions auto-détenues*) et sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus*), serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres, par action ordinaire (en euros)		Participation en capital	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	24,86	24,29	1%	0,98%
Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 75%)	22,99	22,56	0,82%	0,80%
Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 100%) ⁽²⁾	22,47	22,08	0,77%	0,76%

⁽¹⁾ En cas d'acquisition définitive de la totalité des actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à conditions de performance n°12 en date du 22 octobre 2020, n°13 en date du 25 octobre 2021 et de l'*Executive Super Performance Initiative*, sous forme d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, en date du 23 juillet 2021.

⁽²⁾ Prenant en compte la cession par la Société de l'ensemble des droits préférentiels de souscription attachés aux actions auto-détenues.

Répartition indicative du capital et des droits de vote postérieurement à l'émission des Actions Nouvelles : sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus, des informations portées à la connaissance de la Société sur la répartition de son actionnariat à la date du Prospectus et des Engagements de Souscription, et en prenant pour hypothèse que l'Augmentation de Capital serait souscrite à hauteur de 100% de l'émission, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Pool Familial	17 642 800	8,95%	8,87%
Exor N.V.	9 948 905	5,05%	5,00%
Bpifrance Participations	4 266 020	2,16%	2,14%
Peugeot 1810	6 110 494	3,10%	3,07%
Autodétention	112 421	0,06%	0,06%
Flottant	159 008 700	80,68%	80,86%
Total	197 089 340	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ % des droits de vote = droits de vote bruts, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables en Assemblée générale.

Sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus, des informations portées à la connaissance de la Société sur la répartition de son actionnariat à la date du Prospectus et des Engagements de Souscription, et en prenant pour hypothèse que l'Augmentation de Capital serait souscrite à hauteur de 75% de l'émission, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Pool Familial	17 642 800	9,50%	9,40%
Exor N.V.	9 948 905	5,36%	5,30%
Bpifrance Participations	4 266 020	2,30%	2,27%
Peugeot 1810	6 110 494	3,29%	3,26%
Autodéfinition	112 421	0,06%	0,06%



COMMUNIQUE DE PRESSE

Flottant	147 638 162	79,50%	79,70%
Total	185 718 802	100,00%	100,00%
⁽¹⁾ % des droits de vote = droits de vote bruts, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables en Assemblée générale.			

Estimation des dépenses totales liées à l'offre : à titre indicatif, les dépenses liées à l'Augmentation de Capital (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) à la charge de la Société sont estimées à environ 11,7 millions d'euros.

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société : sans objet.

4.2 Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

Utilisation et montant net estimé du produit : le 31 janvier 2022, Faurecia a procédé au règlement-livraison de l'offre publique d'achat en numéraire sur Hella, qui a été lancée le 27 septembre 2021 et s'est terminée le 11 novembre 2021, et dans le cadre de laquelle Faurecia a acheté environ 19,5% du capital de Hella, et a réalisé l'acquisition auprès du Pool Familial de 60% de capital de Hella (ensemble, l'« **Acquisition** »). L'Acquisition a été financée par un tirage de 2,9 milliards d'euros au titre du crédit-relais de 5,5 milliards d'euros sécurisé en août 2021, comprenant un prêt à terme de 500 millions d'euros (à échéance août 2024), et la trésorerie propre de Faurecia, y compris le produit des opérations de préfinancement déjà réalisées par la Société (1,2 milliard d'euros d'obligations senior liées à des critères de développement durable à échéance 2027, annoncées le 4 novembre 2021 et 700 millions d'euros de *Schuldscheindarlehen* (un placement privé de droit allemand) liés à des critères ESG, annoncés le 17 décembre 2021). L'Augmentation de Capital d'un montant global d'environ 705,0 millions d'euros, a pour objectif de refinancer une partie du prix de l'Acquisition et donc du crédit-relais susmentionné. Après réalisation de l'Augmentation de Capital, la Société entend procéder au refinancement du solde résiduel du crédit-relais, d'un montant d'environ 2,2 milliards d'euros, par le biais d'émissions obligataires en fonction des conditions de marché. Le produit net de l'Augmentation de Capital en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100% est estimé à environ 693,3 millions d'euros.

Garantie et placement : l'émission des Actions Nouvelles (autres que celles faisant l'objet des Engagements de Souscription) fait l'objet d'un contrat de garantie conclu le 2 juin 2022 entre la Société, Société Générale, Natixis et J.P. Morgan SE en tant que coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), ainsi que Banco Santander, S.A., BNP Paribas, Citigroup Global Markets Europe AG, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et SMBC Bank EU AG en qualité de teneurs de livre associés (ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « **Etablissements Garants** »). Aux termes de ce contrat de garantie, les Etablissements Garants ont pris l'engagement, conjointement et sans solidarité entre eux, de faire souscrire ou à défaut de souscrire un nombre d'Actions Nouvelles correspondant au montant total de l'Augmentation de Capital, diminué des montants faisant l'objet des Engagements de Souscription. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Ce contrat pourra être résilié à tout moment par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, pour le compte des Etablissements Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, sous certaines conditions et dans certaines circonstances, notamment en cas d'inexactitude des déclarations et garanties, de non-respect de l'un de ses engagements par la Société, de non-réalisation des conditions suspensives usuelles, de changement défavorable significatif dans la situation de la Société et ses filiales consolidées dans leur ensemble ou de survenance d'événements significatifs internationaux ou nationaux affectant notamment la France, le Royaume-Uni, l'Union Européenne ou les États-Unis (notamment, limitation ou suspension des négociations ou interruption du règlement-livraison sur les marchés ou interruption des activités bancaires, actes de terrorisme, déclaration de guerre ou tout autre changement significatif de la situation financière, économique ou politique nationale ou internationale).

Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre : les Etablissements Garants, et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires, leurs affiliés ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Les Etablissements Garants pourraient par ailleurs intervenir dans le cadre de financements bancaires que pourrait mettre en place la Société. En outre, dans le cadre de l'Acquisition, la Société a conclu un contrat de crédit-relais (mentionné ci-dessus) avec un syndicat bancaire. Société Générale et Natixis ont agi en qualité de chefs de file mandatés, teneurs de livres et prêteurs initiaux et Natixis a agi en qualité d'agent dans le cadre de ce crédit-relais. Par ailleurs, dans le cadre de l'émission d'obligations liées au développement durable émises en novembre 2021 d'un montant de 1,2 milliard d'euros qui a permis de réduire le montant du crédit-relais, Société Générale et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont intervenus en tant que coordinateurs globaux associés, SMBC Bank EU AG est intervenu en tant que teneur de livre associé, et Société Générale est intervenue en tant que seul conseil en structuration.

Personne ou entité offrant de vendre des actions : les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de négociation des droits préférentiels de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Engagement d'abstention de la Société : à compter de la date du Prospectus et jusqu'à 120 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation du Pool Familial : dans le cadre de l'Acquisition et conformément aux stipulations du contrat de droit allemand conclu entre la Société et les membres du Pool Familial Hella en date du 27 janvier 2022 et intitulé *Blocking Agreement*, le Pool Familial de Hella s'est engagé à ne pas céder : (i) pendant une période de 18 mois à compter de la date de réalisation de l'Acquisition, soit jusqu'au 31 juillet 2023, les 13 571 385 actions Faurecia émises le 31 janvier 2022 au profit du Pool Familial, ainsi que les actions Faurecia supplémentaires que le Pool Familial serait amené à souscrire dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et (ii) pendant une période de 12 mois à compter de l'expiration de la première période ci-dessus, soit jusqu'au 31 juillet 2024, plus de 5% du capital social de la Société (tel qu'apprécié au 31 juillet 2023).

Engagements de conservation de Peugeot 1810, Exor N.V. et Bpifrance Participations : à compter de la date du Prospectus et jusqu'à 120 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions.